



Conseil
québécois
du commerce
de détail

Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du prochain budget fédéral 2026-2027

Par : Conseil québécois du commerce de détail (CQCD)

mai 2026

Liste des recommandations

- **Recommandation 1** | Définir légalement la mode ultra éphémère : Que le gouvernement fédéral établisse une définition juridique claire de la mode ultra éphémère afin d'encadrer de manière ciblée les pratiques commerciales associées à ce modèle.
- **Recommandation 2** | Financer une capacité fédérale renforcée d'inspection, de contrôle et d'application : Que le budget fédéral prévoie une enveloppe dédiée au renforcement des capacités d'inspection, de contrôle et d'application des règles canadiennes envers les plateformes de mode ultra éphémère, notamment en matière de sécurité des produits, de conformité douanière, de fiscalité, de concurrence, d'environnement, d'étiquetage et de protection des consommateurs.
- **Recommandation 3** | Lancer une campagne nationale de sensibilisation sur la mode ultra éphémère : Que le budget fédéral finance une campagne pancanadienne d'information et de sensibilisation sur les risques associés à la mode ultra éphémère, notamment en matière de sécurité des produits, d'environnement, de durabilité, de protection des renseignements personnels et d'impact sur les commerces locaux.

Sommaire exécutif

Le commerce de détail canadien traverse une période de transformation profonde. Les détaillants doivent composer avec une pression accrue sur les coûts, une évolution rapide des habitudes de consommation, une concurrence étrangère numérique de plus en plus agressive et des exigences réglementaires croissantes en matière de fiscalité, d'environnement, de sécurité des produits, de protection des consommateurs et de traçabilité.

Dans ce contexte, l'essor des plateformes étrangères de mode ultra éphémère constitue un enjeu économique, environnemental, fiscal et concurrentiel majeur. Ces plateformes ont connu une progression rapide auprès des consommateurs, notamment en raison de prix extrêmement bas, d'un renouvellement accéléré des produits et de stratégies commerciales favorisant l'achat fréquent et impulsif.

Les données récentes du Baromètre du CQCD, propulsé par ORAMA Marketing, confirment que Temu et Shein s'installent durablement dans les habitudes d'achat des consommateurs québécois. Leur taux d'adoption progresse depuis janvier 2025, tandis que la fréquence d'achat augmente, signe que ces plateformes ne relèvent plus d'un phénomène ponctuel, mais d'une tendance structurelle.

Cette progression exerce une pression croissante sur les détaillants établis au Canada. Ceux-ci doivent respecter les normes canadiennes et provinciales, assumer les coûts de conformité, contribuer à l'économie locale, employer des travailleurs au pays, participer au financement des services publics et respecter des obligations environnementales et commerciales strictes. À l'inverse, le modèle de la mode ultra éphémère repose souvent sur une chaîne d'approvisionnement opaque, une mise en marché accélérée, une faible durabilité des produits, une multiplication des colis individuels et une internalisation insuffisante des coûts environnementaux et sociaux.

Le problème est l'insuffisance de définition, de contrôle, d'application effective des règles et d'internalisation des coûts environnementaux et sociaux liés à la mode ultra éphémère. Le budget fédéral doit permettre au Canada de passer d'une posture réactive à une approche structurée : définir la mode ultra éphémère, renforcer les capacités de contrôle, assurer l'application effective des règles existantes et internaliser les coûts environnementaux et sociaux d'un modèle commercial qui exerce une pression croissante sur les détaillants canadiens.

Le CQCD ne demande pas l'adoption de mesures protectionnistes. Il demande que les règles applicables aux entreprises canadiennes soient appliquées avec la même rigueur aux plateformes qui desservent les consommateurs canadiens. L'objectif est simple : rétablir une équité concurrentielle, protéger les consommateurs, préserver la vitalité du commerce de détail et soutenir une transition vers un modèle de consommation plus durable.

Dans le cadre du budget de 2026, le CQCD formule trois recommandations :

- Définir légalement la mode ultra éphémère afin de permettre un encadrement ciblé des pratiques commerciales associées à ce modèle.
- Financer une capacité fédérale renforcée d'inspection, de contrôle et d'application des règles applicables aux plateformes de mode ultra éphémère.
- Lancer une campagne nationale de sensibilisation sur les risques économiques, environnementaux, sociaux et sanitaires associés à la mode ultra éphémère.

1. La mode ultra éphémère : un phénomène désormais durable dans les habitudes d'achat

Depuis 2023, les plateformes étrangères de commerce électronique à très bas prix, notamment Temu et Shein, ont connu une croissance rapide au Canada et au Québec. Leur progression ne s'explique pas seulement par l'attrait du prix. Elle repose sur un modèle commercial distinct, caractérisé par un renouvellement extrêmement rapide des produits, une très grande quantité de références mises en marché, des rabais constants, une forte personnalisation de l'offre et une incitation répétée à l'achat.

Ce modèle transforme les habitudes de consommation. Il ne s'agit plus simplement d'achats occasionnels effectués par curiosité. Les données recueillies par le CQCD et ORAMA Marketing depuis janvier 2025 montrent que ces plateformes s'installent graduellement dans les routines d'achat d'une partie croissante de la population.

En avril 2026, 30 % des personnes répondantes indiquaient avoir acheté sur Temu au cours des six derniers mois, contre 19 % pour Shein. Depuis janvier 2025, Temu est passé de 21 % à 30 %, tandis que Shein est passé de 16 % à 19 %. Les vagues successives de données montrent également que Temu devance Shein à chacune des périodes mesurées pour les achats effectués au cours des six derniers mois.

Le phénomène est d'autant plus préoccupant que la fréquence d'achat augmente. Sur Temu, la part des personnes qui commandent toutes les semaines est passée de 9 % en janvier 2025 à 19 % dans la plus récente mesure. Chez Shein, cette proportion est passée de 8 % à 22 %. Dans la plus récente mesure, 45 % des personnes qui achètent sur Temu le font toutes les semaines ou tous les mois, comparativement à 46 % chez Shein.

Ces données indiquent que la mode ultra éphémère ne représente plus un phénomène marginal ou temporaire. Elle s'inscrit progressivement dans les habitudes de consommation. Cette évolution impose au gouvernement fédéral de revoir les outils publics disponibles pour encadrer un modèle commercial dont les effets dépassent largement la simple transaction individuelle.

2. Une pression concurrentielle croissante sur les détaillants canadiens

Les détaillants établis au Canada sont soumis à un ensemble d'obligations fiscales, environnementales, commerciales et sociales. Ils paient des taxes, respectent les normes de travail, se conforment aux exigences de sécurité des produits, appliquent les règles d'étiquetage, assument des coûts liés aux emballages, aux retours, à la gestion des invendus, à la traçabilité et à la conformité réglementaire.

Ces obligations sont légitimes. Elles traduisent les choix collectifs du Canada en matière de protection des consommateurs, de responsabilité environnementale, de conditions de travail, de sécurité et de concurrence loyale. Toutefois, elles représentent aussi des coûts réels pour les entreprises qui les respectent.

L'enjeu apparaît lorsque des plateformes qui desservent massivement les consommateurs canadiens peuvent exercer une pression concurrentielle importante sans supporter le même niveau de contraintes, de contrôles ou de coûts. Il se crée alors une asymétrie réglementaire qui pénalise les entreprises conformes. Autrement dit, la conformité devient une pénalité concurrentielle.

Cette situation est particulièrement préoccupante pour les petites et moyennes entreprises. Celles-ci constituent une part essentielle du tissu commercial canadien, mais elles disposent de marges plus étroites, de capacités technologiques plus limitées et d'un pouvoir de négociation moindre que les grandes plateformes mondiales. Lorsqu'elles doivent concurrencer des produits vendus à très bas prix sans pouvoir s'appuyer sur des règles du jeu équivalentes, leur viabilité s'en trouve fragilisée.

Un sondage mené par le CQCD en juin 2025 auprès de détaillants indiquait que 58 % des répondants avaient observé une baisse des ventes depuis l'arrivée de Shein et Temu au Canada, et que 68 % avaient dû ajuster leurs prix à la baisse. Certains répondants avaient aussi mentionné des réductions de personnel et des changements de stratégies commerciales.

Cette pression ne concerne donc pas uniquement le secteur de la mode. Les plateformes de mode ultra éphémère vendent également des accessoires, des jouets, des articles de maison, des produits de décoration et divers biens de consommation courante. Leur progression touche plusieurs segments du commerce de détail et contribue à modifier les attentes des consommateurs en matière de prix, de volume, de rapidité et de renouvellement des produits.

3. Un enjeu de sécurité des produits et de protection des consommateurs

Le commerce de détail canadien repose sur la confiance. Les consommateurs doivent pouvoir présumer que les produits qui leur sont vendus respectent les normes applicables, qu'ils sont sécuritaires, correctement étiquetés, traçables et soumis à des recours effectifs en cas de problème.

Or, la croissance de la mode ultra éphémère soulève des enjeux importants de sécurité des produits. Plusieurs enquêtes journalistiques et analyses indépendantes ont déjà mis en lumière des cas de produits non conformes vendus sur certaines plateformes étrangères, notamment des jouets, des vêtements, des accessoires ou des produits destinés aux enfants. Les risques peuvent inclure la présence de substances interdites, des composantes présentant un risque d'étouffement, une absence d'information adéquate, une traçabilité insuffisante ou des lacunes dans les mécanismes de rappel.

Les détaillants canadiens assument des coûts importants pour se conformer aux exigences de sécurité. Ils doivent sélectionner leurs fournisseurs, vérifier la conformité des produits, répondre aux exigences d'étiquetage, gérer les retours et collaborer aux rappels lorsque nécessaire. Ces coûts font partie de leurs responsabilités normales envers les consommateurs.

Le problème survient lorsque des produits provenant de plateformes étrangères peuvent être mis en marché à grande échelle auprès des consommateurs canadiens sans que les mêmes exigences soient appliquées avec une efficacité comparable. Dans ce contexte, les consommateurs sont exposés à des risques plus élevés, tandis que les détaillants conformes subissent une concurrence fondée sur un écart de responsabilité.

Le gouvernement fédéral dispose de leviers importants en matière de sécurité des produits, de douanes, de concurrence et d'application des règles commerciales. Le budget de 2026 doit permettre de renforcer ces leviers afin de s'assurer que les produits vendus aux consommateurs canadiens respectent effectivement les exigences canadiennes, peu importe le canal de vente ou le lieu d'origine de la plateforme.

4. Des coûts environnementaux et sociaux insuffisamment internalisés

La mode ultra éphémère repose sur une logique de volume, de renouvellement rapide et de faible durée d'usage. Ce modèle contribue à l'augmentation des déchets textiles, à la multiplication des emballages, à la croissance des livraisons individuelles et à la pression sur les systèmes publics de gestion des matières résiduelles.

Selon les données citées dans les travaux antérieurs du CQCD, les quantités de textiles éliminés au Québec ont connu une hausse marquée au cours des dernières années. Une part importante des textiles au Canada finit encore à l'enfouissement, tandis que le recyclage textile demeure limité. La progression des plateformes de mode ultra éphémère accentue cette pression en favorisant l'achat de produits peu coûteux, souvent peu durables, difficiles à réparer, difficiles à recycler et rapidement remplacés.

Cette dynamique crée un déséquilibre. Les détaillants établis au Canada sont appelés à contribuer à la transition environnementale, à réduire leurs emballages, à améliorer la durabilité des produits, à participer à des régimes de responsabilité élargie des producteurs et à investir dans des pratiques plus responsables. Pendant ce temps, les coûts environnementaux associés à la mode ultra éphémère sont largement assumés par la collectivité : municipalités, systèmes de gestion des déchets, consommateurs et gouvernements.

Il s'agit d'un problème économique autant qu'environnemental. Lorsque les coûts réels d'un modèle commercial ne sont pas intégrés dans le prix des produits, le marché envoie un mauvais signal. Les produits les moins durables et les moins responsables peuvent apparaître artificiellement moins chers, alors que leurs coûts sont transférés à la société.

Le budget fédéral offre une occasion de corriger ce déséquilibre. En étudiant et en mettant en place un mécanisme applicable à la mode ultra éphémère, le gouvernement peut contribuer à internaliser les coûts environnementaux et sociaux de ce modèle, tout en générant des ressources pour soutenir la transition écologique du commerce de détail.

5. Une intervention fédérale nécessaire

La mode ultra éphémère soulève des enjeux qui dépassent les compétences d'une seule province. Les plateformes concernées vendent à l'échelle du pays, utilisent des chaînes d'approvisionnement internationales, expédient des produits par-delà les frontières et touchent à des domaines de compétence fédérale, notamment les douanes, la fiscalité, la sécurité des produits, la concurrence, le commerce international, l'environnement et la protection des renseignements personnels.

Une réponse fragmentée serait insuffisante. Le Canada doit se doter d'une approche cohérente, structurée et applicable à l'échelle fédérale. Cette approche doit permettre d'identifier clairement les pratiques visées, de renforcer les capacités d'inspection et de contrôle, d'assurer l'application réelle des règles existantes et d'envoyer un signal clair au marché : vendre aux consommateurs canadiens implique de respecter les standards canadiens.

L'objectif n'est pas de restreindre le choix des consommateurs ni de freiner l'innovation commerciale. L'objectif est de faire en sorte que les choix offerts aux consommateurs reposent sur une concurrence loyale, une information adéquate, des produits sécuritaires et une prise en compte réelle des coûts environnementaux et sociaux.

Recommandations

Recommandation 1 — Définir légalement la mode ultra éphémère

Que le gouvernement fédéral établisse une définition juridique claire de la mode ultra éphémère afin d'encadrer de manière ciblée les pratiques commerciales associées à ce modèle.

À l'heure actuelle, l'absence de définition juridique limite la capacité des pouvoirs publics à intervenir efficacement. Sans définition claire, il est difficile de déterminer quelles plateformes, quels produits ou quelles pratiques doivent être visés par des mesures de contrôle, d'éco-contribution, d'inspection ou de sensibilisation.

Le CQCD recommande que cette définition tienne compte de plusieurs critères, notamment :

- le volume élevé de références de produits mis en marché ;
- la rapidité de renouvellement des collections ou des produits ;
- la faible durée d'usage ou de vie des produits ;
- la faible réparabilité ou recyclabilité ;
- l'absence ou l'insuffisance de traçabilité ;
- les pratiques commerciales favorisant l'achat impulsif ou répété ;
- la mise en marché à très bas prix sans internalisation adéquate des coûts environnementaux et sociaux.

Une telle définition permettrait au gouvernement fédéral de cibler précisément les pratiques à risque, sans pénaliser l'ensemble du secteur de la mode ni les détaillants qui investissent dans des modèles plus responsables. Elle constituerait la base d'un encadrement proportionné, applicable et cohérent.

Recommandation 2 — Financer une capacité fédérale renforcée d'inspection, de contrôle et d'application

Que le budget fédéral prévoie une enveloppe dédiée au renforcement des capacités d'inspection, de contrôle et d'application des règles canadiennes envers les plateformes de mode ultra éphémère, notamment en matière de sécurité des produits, de conformité douanière, de fiscalité, de concurrence, d'environnement, d'étiquetage et de protection des consommateurs.

Le Canada dispose déjà de règles importantes en matière de sécurité des produits, de douanes, de fiscalité, de concurrence et d'environnement. Le problème réside souvent dans la capacité d'application effective face à des volumes massifs de colis, à des chaînes d'approvisionnement complexes et à des plateformes qui peuvent fragmenter les responsabilités entre plusieurs entités, vendeurs et intermédiaires.

Le CQCD recommande que le budget de 2026 prévoie des ressources additionnelles pour les organismes fédéraux concernés, notamment afin de :

- accroître les inspections ciblées de produits à risque ;
- améliorer la coordination entre les autorités fédérales responsables des douanes, de la sécurité des produits, de la concurrence et de l'environnement ;
- renforcer les capacités d'analyse des colis et des flux d'importation ;
- vérifier la conformité des produits vendus aux consommateurs canadiens ;

- clarifier les responsabilités des plateformes, vendeurs et intermédiaires dans la chaîne commerciale;
- améliorer la transparence des données relatives aux produits, aux vendeurs, aux retours et aux rappels.

Une application plus rigoureuse des règles existantes est essentielle pour rétablir l'équité concurrentielle. Les détaillants canadiens ne devraient pas être désavantagés parce qu'ils respectent les obligations qui leur sont imposées. Le respect des règles doit devenir une condition normale d'accès au marché canadien, et non un coût assumé principalement par les entreprises établies au pays.

Recommandation 3 — Lancer une campagne nationale de sensibilisation sur la mode ultra éphémère

Que le budget fédéral finance une campagne pancanadienne d'information et de sensibilisation sur les risques associés à la mode ultra éphémère, notamment en matière de sécurité des produits, d'environnement, de durabilité, de protection des renseignements personnels et d'impact sur les commerces locaux.

Les données disponibles montrent que les consommateurs sont attirés par les très bas prix, mais qu'ils demeurent préoccupés par les conséquences environnementales, sociales et économiques des plateformes de mode ultra éphémère. Toutefois, ces préoccupations ne se traduisent pas toujours par des changements de comportement. La banalisation progressive de ces plateformes risque d'affaiblir la perception des risques associés à ce modèle.

Une campagne nationale de sensibilisation permettrait d'outiller les consommateurs sans restreindre leur liberté de choix. Elle devrait fournir une information claire, accessible et factuelle sur :

- les risques liés à la sécurité de certains produits ;
- les enjeux de durabilité et de faible durée d'usage ;
- les conséquences environnementales des déchets textiles ;
- les impacts des achats à très bas prix sur les commerces locaux ;
- l'importance de la traçabilité ;
- les recours disponibles pour les consommateurs ;
- les pratiques d'achat plus responsables.

Une telle campagne renforcerait l'efficacité des autres mesures proposées. L'encadrement réglementaire, le contrôle et l'éco-contribution seront plus efficaces si les consommateurs comprennent les enjeux et disposent d'une information fiable pour orienter leurs choix.

Conclusion

La mode ultra éphémère soulève un défi structurel pour le commerce de détail canadien. Elle combine une croissance rapide, une forte attractivité auprès des consommateurs, une pression concurrentielle importante, une faible internalisation des coûts environnementaux et sociaux, ainsi que des enjeux réels de sécurité des produits, de traçabilité et d'application des règles.

Les détaillants canadiens ne demandent pas à être protégés de la concurrence. Ils demandent que la concurrence se fasse selon des règles équitables. Lorsqu'une entreprise respecte les normes canadiennes, paie ses taxes, emploie des travailleurs au pays, assume ses responsabilités environnementales et investit dans la conformité, elle ne devrait pas être désavantagée face à des modèles commerciaux qui ne supportent pas les mêmes coûts ou qui échappent à une application effective des règles.

Le budget fédéral de 2026 représente une occasion importante de moderniser l'action publique face à la transformation du commerce de détail. En définissant légalement la mode ultra éphémère, en renforçant les capacités de contrôle, en internalisant les coûts environnementaux et sociaux et en sensibilisant les consommateurs, le gouvernement du Canada peut poser les bases d'un marché plus équitable, plus responsable et plus durable.

Le CQCD réitère sa disponibilité à collaborer avec le gouvernement fédéral, les ministères et les organismes concernés afin de contribuer à la mise en œuvre de solutions concrètes, applicables et adaptées à la réalité du commerce de détail.

À propos du CQCD

Le CQCD est une association représentant la grande majorité des entreprises du commerce de détail et de la distribution au Québec, ce qui en fait un interlocuteur incontournable. Pour tous les enjeux du secteur, le CQCD se positionne en « mode solutions », afin de contribuer aux réflexions, aux stratégies et aux décisions des gouvernements.